

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 035-213500994-20231218-DCM_18122023_07-DE

Bordereau de signat

DCM_18122023_07

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	20/12/2023	Action : Visa
Jacky Lechable, Maire	20/12/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Jacky LECHABLE</u> (Président , SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA STATION D'EPURATION DE MONTGAZON) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 24 sept. 2021 à 14:13 au 24 sept. 2024 à 14:13.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	22/12/2023	Action : Fin de circuit

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 18 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 18 décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX,

Absents(tes) excusée(s) : Michel MERCIER (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Kevin DOFAL, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, (pouvoir à Sandrine LELIÈVRE), Viviane SAINT-DENIS.

Monsieur Christophe LAINÉ est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-18/12-07 Marchés publics/ Construction de vestiaires foot/ Lot n°4 « étanchéité » /Avenant n°1

Par délibération du 7 novembre 2022, le Conseil municipal a attribué dans le cadre du marché de construction des vestiaires de football, le lot n° 4 « étanchéité » à l'entreprise La Fougeraise d'étanchéité pour un montant de 85 280.55 € HT soit 102 336.66 € TTC.

Il conviendrait de prévoir la possibilité d'installer à terme des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment.

Cette adaptation nécessite un abaissement de la charpente de 2 cm et modifie ainsi la surface courante d'étanchéité compatible avec l'option « photovoltaïques ».

Cela engendre une plus-value de 4 319.27 € HT soit 5 183.12 € TTC. Le marché pour le lot « étanchéité » passerait à 89 589.82 € HT soit 107 519.78 € TTC (variation de + 5.06 %).

La Commission des Marchés a Procédure Adaptée s'est réunie préalablement à la séance du Conseil le lundi 18 décembre à 19h45 et a émis un avis favorable au projet d'avenant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Accepte** l'avenant n°1 présenté par l'entreprise « La Fougeraise d'étanchéité » dans le cadre du marché de construction de vestiaires de football, lot n° 4 « étanchéité » d'un montant de **4 319.27 € HT** (soit 5 183.12 € TTC)

- ✓ **Indique** que le montant maximum du marché pour le lot n°4 « étanchéité » est porté à **89 589.82 € HT** soit 107 519.78 € TTC.

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE